

TARIFS EAU du 1/01/2014 au 30/06/2014

PART MPM

EAU

ALLAUCH

(cf tarifs de Marseille)

CARNOUX

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)

Redevance par m³ d'eau consommé

0,0488 €

1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 -227)

1'.1) Redevance d'abonnement (par semestre et par abonnement)

- prime fixe lié à l'usage, par tranche de 20m³

1,2387 €

1'.2) Redevance par m³ d'eau consommé

0,5173 €

2) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312)

- Redevance par m³ d'eau consommé

1,4905 €

2) Abonnements municipaux - Fontaines publiques - Boîtes de lavage et d'arrosage

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,1104 €

CARRY

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,0752 €

1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 -227)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,4097 €

2) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312-318)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,4097 €

CASSIS

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,1610 €

1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,3322 €

2) Abonnements domestiques à la jauge (catégorie 015)

- Abonnement confirmé - le 1/10ème de module (par m³)

104,6298 €

3) Abonnements agricole (catégorie 090)

- Abonnement continu - le 1/10ème de module (par m3)

0,3322 €

4) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,3322 €

CEYRESTE

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,1610 €

1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,4598 €

2) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,4598 €

3) Abonnement agricole (catégorie 412)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,4598 €

CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)

Redevance par m³ d'eau consommé

0,0488 €

1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)

1'.1) Redevance d'abonnement (par semestre et par abonnement)

- prime fixe indépendante de la consommation

0,4280 €

- prime fixe lié à l'usage, par tranche de 20m³

0,5182 €

1'.2) Redevance par m³ d'eau consommé

0,1901 €

2) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,5700 €

ENSUES LA REDONNE

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)

- Redevance par m³ d'eau consommé

0,0488 €

1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)

1'.1) Redevance d'abonnement (par semestre et par abonnement)

- prime fixe indépendante de la consommation

2,0159 €

- prime fixe lié à l'usage, par tranche de 20m³

2,0159 €

1'.2) Redevance par m³ d'eau consommé

0,4802 €

2) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312)

- Redevance par m³ d'eau consommé

1,4404 €

GEMENOS (ZI)

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,5634 €
1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,8882 €
3) Abonnements industriels (catégorie 152)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,7950 €
4) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,7950 €

GIGNAC-LA-NERTHE

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0488 €
1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)	
1'.1) Redevance d'abonnement (par semestre et par abonnement)	5,4394 €
1.2) Redevance par m ³ d'eau consommé, par semestre et par abonnement	
- de 0 à 36m ³	0,0674 €
- au delà de 36m ³	0,3735 €
2) Abonnement industriel (catégorie 152)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,3537 €
3) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,3590 €

LA CIOTAT

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0488 €
1.2) Abonnements forfaitaires (catégorie 502)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0814 €
1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0814 €
2) Abonnements à l'eau continue à la jauge à facturation annuelle - le 10ème module	
2.1) Abonnements domestiques à la jauge	
2.1.1) Abonnement confirmé (catégorie 015)	25,6463 €
2.1.2) Abonnement supplémentaire (catégorie 016)	25,6463 €
2.1.3) Abonnement de transition (catégorie 017)	25,6463 €
2.2) Abonnements agricoles à la jauge	
- catégorie 090	25,6463 €
- catégorie 070 - supplément de dotation	25,6463 €
3) Abonnements industriels au compteur (catégorie 150-152)	
3.1) Catégorie 150 : consommation annuelle > 130 000 m ³	
Redevance d'eau, par m ³ consommé	
- jusqu'à 6 000 m ³ par an	0,0814 €
- au delà de 6 000 m ³ par an	0,0814 €
3.2) Catégorie 152 : consommation annuelle < 130 000 m ³	
Redevance d'eau, par m ³ consommé	
- jusqu'à 6 000 m ³ par an	0,0814 €
- au delà de 6 000 m ³ par an	0,0814 €
4) Abonnements incendie du domaine privé, au compteur (catégorie 311-312)	
Redevance d'eau, par m ³ consommé	
- jusqu'à 6 000 m ³ par an	0,0814 €
- au delà de 6 000 m ³ par an	0,0814 €
5) Abonnements "Gros consommateur" : arrosage et lavage des voies	
- tranche 1 : de 0 à 10 000m ³ par an et par client	0,0814 €
- tranche 2 : de 10 000 à 50 000m ³ par an et par client	0,0814 €
- tranche 3 : au delà de 50 000m ³ par an et par client	0,0814 €

LE ROVE

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0488 €
1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)	
1'.1) Redevance d'abonnement (par semestre et par abonnement)	
- prime fixe indépendante de la consommation	9,7413 €
- prime fixe lié à l'usage, par tranche de 20m ³	3,2209 €
1'.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,4617 €
2) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	1,3850 €

MARIGNANE

1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1028 €
1.2) Catégorie 152	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,2172 €
1.3) Catégories 312-318	
- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,6514 €

2) Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)

2.1) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0543 €
--	----------

MARSEILLE**1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255)**

- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0488 €
---	----------

2) Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217-227)

2.1) Eau filtrée (catégorie 217)	
----------------------------------	--

- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0508 €
---	----------

2.2) Eau brute (catégorie 227)	
--------------------------------	--

- Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0508 €
---	----------

2.3) Redevances semestrielles d'entretien de branchement, de compteur et de location de compteur	
--	--

* compteur de 15 mm	1,6555 €
---------------------	----------

* compteur de 20 mm	1,6555 €
---------------------	----------

* compteur de 30 mm	2,1623 €
---------------------	----------

* compteur de 40 mm	4,3244 €
---------------------	----------

* compteur de 60 mm	6,8697 €
---------------------	----------

* compteur de 80 mm	9,5160 €
---------------------	----------

* compteur de 100 mm	13,5364 €
----------------------	-----------

* compteur > ou = 150 mm	13,5364 €
--------------------------	-----------

3) Abonnements industriels, au compteur (catégories 112-121-122-152)

3.1) Eau filtrée (catégories 112-152)	
---------------------------------------	--

- Redevance d'eau, par m ³ consommé, par tranche de consommation semestrielle	
--	--

* de 1 à 20 000 m ³	0,3890 €
--------------------------------	----------

* de 20 001 à 40 000 m ³	0,3890 €
-------------------------------------	----------

* de 40 001 à 80 000 m ³	0,2940 €
-------------------------------------	----------

* au delà de 80 000 m ³	0,2701 €
------------------------------------	----------

3.2) Eau brute (catégories 121-122)	
-------------------------------------	--

- Redevance d'eau, par m ³ consommé, par tranche de consommation semestrielle	
--	--

* de 1 à 20 000 m ³	0,3315 €
--------------------------------	----------

* de 20 001 à 40 000 m ³	0,2924 €
-------------------------------------	----------

* de 40 001 à 80 000 m ³	0,2310 €
-------------------------------------	----------

* au delà de 80 000 m ³	0,2099 €
------------------------------------	----------

3.3) Redevances semestrielles d'entretien de branchement, de compteur et de location de compteur	
--	--

* compteur de 15 mm	1,6555 €
---------------------	----------

* compteur de 20 mm	1,6555 €
---------------------	----------

* compteur de 30 mm	2,1623 €
---------------------	----------

* compteur de 40 mm	4,3244 €
---------------------	----------

* compteur de 60 mm	6,8697 €
---------------------	----------

* compteur de 80 mm	9,5160 €
---------------------	----------

* compteur de 100 mm	13,5364 €
----------------------	-----------

* compteur > ou = 150 mm	13,5364 €
--------------------------	-----------

4) Abonnement incendie du domaine privé, au compteur (catégories 312-321-322)

4.1) Eau filtrée (catégories 311-312)	
---------------------------------------	--

- Redevance par m ³ d'eau consommé	3,4074 €
---	----------

4.2) Eau brute (catégories 312-322)	
-------------------------------------	--

- Redevance par m ³ d'eau consommé	3,4074 €
---	----------

4.3) Redevances semestrielles d'entretien de branchement, de compteur et de location de compteur	
--	--

* compteur de 15 mm	1,6555 €
---------------------	----------

* compteur de 20 mm	1,6555 €
---------------------	----------

* compteur de 30 mm	2,1623 €
---------------------	----------

* compteur de 40 mm	4,3244 €
---------------------	----------

* compteur de 60 mm	6,8697 €
---------------------	----------

* compteur de 80 mm	9,5160 €
---------------------	----------

* compteur de 100 mm	13,5364 €
----------------------	-----------

* compteur > ou = 150 mm	13,5364 €
--------------------------	-----------

5) Abonnements spécial agriculteur, au compteur, à la facturation semestrielle (catégorie 414-424)

5.1) Eau filtrée (catégorie 414)	
----------------------------------	--

5.1.1) Prime fixe annuelle indépendante de la consommation, par hectare, facturée au 1er sem	97,5593 €
--	-----------

a) Equivalence par m3	0,0324 €
-----------------------	----------

5.1.2) Redevance par m3 d'eau consommé, facturée au 2ème semestre	
---	--

- de 1 à 3 000 m ³ par hectare et par an	0,0106 €
---	----------

- au delà de 3 000 m ³ par hectare et par an	0,2221 €
---	----------

5.2) Eau brute (catégorie 424)	
--------------------------------	--

5.2.1) Prime fixe annuelle indépendante de la consommation, par hectare, facturée au 1er sem	97,5593 €
--	-----------

b) Equivalence par m3	0,0324 €
-----------------------	----------

5.2.2) Redevance par m3 d'eau consommé, facturée au 2ème semestre	
---	--

- de 1 à 3 000 m ³ par hectare et par an	0,0106 €
---	----------

- au delà de 3 000 m ³ par hectare et par an	0,2221 €
---	----------

6) Abonnements à l'eau continue domestique à la jauge, à facturation annuelle (catégorie 030-050-060)

6.1) Eau filtrée - Catégorie 030 (pompe) - 050 (gravitaire)	
---	--

6.1.1) Redevance annuelle de vérification et entretien de prise	
---	--

- Débit inférieur ou égal à 3/10ème de module	10,5746 €
---	-----------

- Débit supérieur à 3/10ème de module	21,1606 €
---------------------------------------	-----------

6.1.2) Redevance annuelle pour fourniture d'eau, par 1/10ème de module	108,5253 €
--	------------

6.2) Eau brute gravitaire - Catégorie 060	
---	--

6.2.1) Redevance annuelle de vérification et entretien de prise	
---	--

- Débit inférieur ou égal à 3/10ème de module	10,5746 €
---	-----------

- Débit supérieur à 3/10ème de module	21,1606 €
---------------------------------------	-----------

6.1.2) Redevance annuelle pour fourniture d'eau, par 1/10ème de module	78,5918 €
--	-----------

7) Abonnements à l'eau continue d'arrosage périodique d'eau brute, à facturation annuelle (catégories 080-090)

7.1) Redevance annuelle de vérification et entretien de prise	5,8449 €
---	----------

7.2) Redevance annuelle pour fourniture d'eau, par 1/2 litre / seconde	133,3871 €
--	------------

8) Abonnements temporaires - Usages divers (catégories 511-521-531)

8.1) Eau filtrée	
------------------	--

- Catégorie 511 - Le m ³ d'eau consommé	0,6774 €
--	----------

- Catégorie 531 - Les 100 m ³	67,7369 €
--	-----------

8.2) Eau brute - Catégorie 521 - Le m ³ d'eau consommé	0,6774 €
9) Abonnements temporaires - Usages agricoles (catégories 514-524-534-544)	
9.1) Eau filtrée - Catégorie 514 - Le m ³ d'eau consommé - Catégorie 534 - Les 100 m ³	0,2221 € 22,2005 €
9.2) Eau brute - Catégorie 524 - Le m ³ d'eau consommé - Catégorie 544 - Les 100 m ³	0,2221 € 22,2005 €
10) Concession d'eau continue aux communes et organismes divers, à facturation annuelle (catégories 617-625-627)	
10.1) Eau brute	
10.1.1) Dotation antérieure au 01/01/1956 - Catégorie 625 - le litre / seconde	Conformément au contrat, la part collectivité s'obtient en faisant la différence entre le prix appliqué et la part distributeur
10.1.2) Dotation postérieure au 01/01/1956 - Catégorie 627 - le litre / seconde - dans la limite de 100 l/s - au delà de 100 l/s	
10.2) Eau filtrée - Catégorie 617 - Le litre / seconde	
ROQUEFORT LA BEDOULE	
1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255) - Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1370 €
1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)	
1'.1) Redevance d'abonnement (par semestre et par logement)	1,1937 €
1'.2) Redevance par m ³ d'eau consommé (par tranche de consommation semestrielle) - de 0 à 30 m ³ - de 31 à 90 m ³ - de 91 à 200 m ³ - au delà de 200 m ³	0,3678 € 0,4446 € 1,0768 € 1,5933 €
2) Abonnements incendie du domaine privé (catégorie 312-311) - Redevance par m ³ d'eau consommé	2,3377 €
3) Abonnements "Gros consommateur" : arrosage et lavage des voies - tranche 1 : de 0 à 3 000m3 par an et par client - tranche 2 : au delà de 3 000m3 par an et par client	0,3678 € 0,3678 €
SAINT VICTORET	
Surtaxe	0,0488 €
SAUSSET LES PINS	
1) Abonnements domestiques (catégories 213 - 214 - 215 - 220 - 225 - 251 - 252 - 253 -255) - Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0488 €
1') Abonnements espaces verts, au compteur (catégories 217 - 227)	
1'.1) Redevance d'abonnement (par semestre et par abonnement) - prime fixe indépendante de la consommation - prime fixe lié à l'usage, par tranche de 20m ³	0,3716 € 0,3716 €
1'.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1285 €
2) Abonnements incendie du domaine privé (catégories 312-318) - Redevance par m ³ d'eau consommé	0,3857 €
SEPTEMES LES VALLONS	
	(cf. tarifs de Marseille)
TARIF APPLICABLES AUX COMMUNES DE L'OUEST DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE (liées au contrat de Délégation de Service Public n°00 619800 du 21 décembre 1988)	
A - Tarif applicable aux communes de Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues, Ensues, Gignac la Nerthe, Marnagnane, Le Rove, Saint Victoret, Sausset les Pins et Martigues, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau (membre de l'ex syndicat - ex SIEOM)	
1) Redevance proportionnelle au débit	
1.1) Droits anciens (le litre seconde)	195,9513 €
1.2) Droits nouveaux (le litre seconde)	1 371,6579 €
2) Redevance proportionnelle au volume	
2.1) Sur la totalité des volumes consommés	0,0108 €
2.2) En sus de la redvance précédente, sur les volumes consommés en excédent des droits anciens - de 0 à 50 000 m3 - de 50 001 à 150 000 m3 - au delà de 150 000 m3	0,3151 € 0,1910 € 0,0581 €
B - Tarif applicable aux abonnés particuliers	0,0326 €
Tarif du contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable constituées par les ouvrages de	
- Communes de Carnoux en Provence, Carry le Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf les Martigues, Ensues la redonne, Gignac la	
<i>Diagnostic</i>	7,5786 €
<i>Contre Visite</i>	6,4872 €
<i>Contrôle périodique</i>	6,4872 €
Communes de Plan de Cuques et Gemenos Village	
<i>Diagnostic</i>	102,8364 €
<i>Contre Visite</i>	81,1818 €
<i>Contrôle périodique</i>	81,1818 €

TARIFS EAU A COMPTER DU 1ER JUILLET 2014

PART MPM

Tarifs applicables sur le périmètre de la délégation du service public de l'eau de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole

EAU POTABLE

TARIFS APPLICABLES AU 01/07/2014

1) Tarif général au compteur

Redevance par m³ d'eau consommé

- De 0 à 15 m³ par semestre

- Au-delà de 15 m³ par semestre

0,1541 €

0,1541 €

2) Tarif général à la jauge

2.1) Redevance annuelle d'entretien de prise

- Débit inférieur ou égal à 3/10ème de module

- Débit supérieur à 3/10ème de module

2.2) Redevance annuelle par 1/10ème de module

16,0000 €

32,0000 €

30,0000 €

3) Tarif spécifique "immeubles collectifs à usage d'habitation"

Redevance par m³ d'eau consommé

- De 0 à 15 m³ par semestre

- Au-delà de 15 m³ par semestre

0,1541 €

0,1541 €

4) Tarif spécifique "espaces verts privés"

4.1) Abonnement par an

Diamètre 015

Diamètre 020

Diamètre 030

Diamètre 040

Diamètre 060

Diamètre 080

Diamètre 100

Diamètre > ou = 150

4.2) Redevance par m³ d'eau consommé

2,4000 €

4,8000 €

15,0000 €

40,0000 €

55,0000 €

66,0000 €

100,0000 €

130,0000 €

0,1541 €

5) Tarif spécifique "industriel"

5.1) Abonnement par an

Diamètre 015

Diamètre 020

Diamètre 030

Diamètre 040

Diamètre 060

Diamètre 080

Diamètre 100

Diamètre > ou = 150

5.2) Redevance par m³ d'eau consommé

- De 0 à 20 000 m³ par semestre

2,4000 €

4,8000 €

15,0000 €

40,0000 €

55,0000 €

66,0000 €

100,0000 €

130,0000 €

0,1541 €

- De 20 001 à 40 000 m ³ par semestre	0,1541 €	
- De 40 001 à 80 000 m ³ par semestre	0,1541 €	
- Au-delà de 80 000 m ³ par semestre	0,1541 €	
6) Tarif spécifique "agriculture"		
6.1) Abonnement par an		
Calculé sur la base d'une redevance annuelle par hectare	60,0000 €	
6.2) Redevance par m ³ d'eau consommé		
- De 0 à 3 000 m ³ par hectare et par an	0,0100 €	
- Au-delà de 3 000 m ³ par hectare et par an	0,0700 €	
7) Tarif spécifique "espace public"		
Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0000 €	
8) Tarif spécifique "incendie"		
8.1) Abonnement par an		
Diamètre 040	40,0000 €	
Diamètre 060	55,0000 €	
Diamètre 080	66,0000 €	
Diamètre 100	100,0000 €	
Diamètre > ou = 150	130,0000 €	
8.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1541 €	
9) Tarif spécifique "temporaire"		
9.1) Abonnement par an	2,4000 €	
9.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1541 €	
10) Tarif spécifique "temporaire à usage agricole"		
10.1) Abonnement par an		
Diamètre 015	2,4000 €	
Diamètre 020	4,8000 €	
Diamètre 030	15,0000 €	
Diamètre 040	40,0000 €	
Diamètre 060	55,0000 €	
Diamètre 080	66,0000 €	
Diamètre 100	100,0000 €	
Diamètre > ou = 150	130,0000 €	
10.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1541 €	

TARIFS EAU BRUTE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2014

PART MPM

EAU BRUTE

TARIFS APPLICABLES AU 01/07/2014

1) Tarif général au compteur - Eau brute

1.1) Abonnement par an

Diamètre 015	2,4000 €
Diamètre 020	4,8000 €
Diamètre 030	15,0000 €
Diamètre 040	40,0000 €
Diamètre 060	55,0000 €
Diamètre 080	66,0000 €
Diamètre 100	100,0000 €
Diamètre > ou = 150	130,0000 €

1.2) Redevance par m³ d'eau consommé

0,1387 €

2) Tarif général à la jauge - Eau brute

2.1) Redevance annuelle d'entretien de prise

- Débit inférieur ou égal à 3/10ème de module	16,0000 €
- Débit supérieur à 3/10ème de module	32,0000 €

2.2) Redevance annuelle par 1/10ème de module

27,0000 €

3) Tarif spécifique à la vanne

3.1) Redevance annuelle d'entretien de prise

5,8449 €

3.2) Redevance annuelle pour fourniture d'eau brute, exprimée en 1/2 litre par seconde

133,3871 €

4) Tarif spécifique "espaces verts privés" - Eau brute

4.1) Abonnement par an

Diamètre 015	2,4000 €
Diamètre 020	4,8000 €
Diamètre 030	15,0000 €
Diamètre 040	40,0000 €
Diamètre 060	55,0000 €
Diamètre 080	66,0000 €
Diamètre 100	100,0000 €
Diamètre > ou = 150	130,0000 €

4.2) Redevance par m³ d'eau consommé

0,1387 €

5) Tarif spécifique "industriel" - Eau brute

5.1) Abonnement par an

Diamètre 015	2,4000 €
Diamètre 020	4,8000 €
Diamètre 030	15,0000 €
Diamètre 040	40,0000 €
Diamètre 060	55,0000 €
Diamètre 080	66,0000 €
Diamètre 100	100,0000 €
Diamètre > ou = 150	130,0000 €

5.2) Redevance par m³ d'eau consommé

- De 0 à 20 000 m ³ par semestre	0,1387 €
- De 20 001 à 40 000 m ³ par semestre	0,1387 €
- De 40 001 à 80 000 m ³ par semestre	0,1387 €

- Au-delà de 80 000 m3 par semestre	0,1387 €
6) Tarif spécifique "agriculture" - Eau brute	
6.1) Abonnement par an	
Calculé sur la base d'une redevance annuelle par hectare	60,0000 €
6.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	
- De 0 à 3 000 m3 par hectare et par an	0,0090 €
- Au-delà de 3 000 m3 par hectare et par an	0,0630 €
7) Tarif spécifique "temporaire" - Eau brute	
7.1) Abonnement par an	2,4000 €
7.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1387 €
8) Tarif spécifique "temporaire à usage agricole" - Eau brute	
8.1) Abonnement par an	2,4000 €
8.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,1387 €
9) Tarif spécifique "biodiversité" - Eau brute	
9.1) Redevance annuelle de vérification et d'entretien de prise	55,0000 €
9.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	0,0347 €

Tarifs des ventes en gros à l'extérieur du périmètre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

PART MPM

EAU POTABLE EN GROS

1) Tarif des ventes d'eau potable en gros	
1.1) Abonnement par an en fonction du débit en litres/seconde	684,9910
1.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	
- Volumes potabilisés	0,0299
- Volumes potabilisés excédentaires	0,0299

EAU BRUTE EN GROS

2) Tarif des ventes d'eau brute en gros	
2.1) Abonnement par an en fonction du débit en litres/seconde	
- Dotation avant 1956	805,6240
- Dotations après 1956	4 748,6310
- Dotation de saison	2 857,1840
2.2) Redevance par m ³ d'eau consommé	
- Volumes normaux	0,0230
- Volumes de saison	0,1200
- Volumes excédentaires	0,1200

Les tarifs des ventes en gros à l'extérieur du périmètre de la communauté urbaine seront révisés à chaque exercice civil par l'application du coefficient Tn défini à l'article 87.2 du contrat de Délégation du service public de l'eau de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.